

WCC-2012-Res-117-FR

Assurer le bon fonctionnement de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

RECONNAISSANT la nécessité de renforcer l'efficacité de l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain et l'éradication de la pauvreté ;

SE FÉLICITANT de l'établissement de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) à Panama, République du Panama, le 21 avril 2012 et des autres résultats de cette réunion plénière en vue de déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles de l'IPBES ;

RAPPELANT que l'objectif de l'IPBES est de renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, du bien-être humain à long terme et du développement durable ;

AYANT PRÉSENTS À L'ESPRIT les besoins régionaux en informations scientifiques documentées, formation et renforcement des capacités ; et

RECONNAISSANT l'indépendance scientifique de l'IPBES et réalisant le rôle que peuvent jouer différents instituts, centres d'excellence, chercheurs indépendants, scientifiques, organisations gouvernementales et non gouvernementales ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 6 au 15 septembre 2012 pour sa session à Jeju, République de Corée :

1. ENCOURAGE les États Membres de l'UICN à soutenir les fonctions de l'IPBES en matière de génération des connaissances, évaluations, appui politique et renforcement des capacités en prenant de toute urgence des mesures pour veiller à la réalisation des étapes clés de la mise en fonctionnement d'une entité efficace et efficiente.
2. PRIE INSTAMMENT les gouvernements et DEMANDE à la Directrice générale de l'UICN et à d'autres organisations pertinentes de collaborer pour garantir le renforcement des capacités et le transfert de technologie pertinents et appropriés en vue d'une participation réelle des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays à économie en transition.
3. APPELLE les Membres de l'UICN et les gouvernements à fournir des ressources pour soutenir la mise en œuvre de l'élément de renforcement des capacités du programme de travail de l'IPBES, sachant que le renforcement des capacités est une priorité vitale de la mise en œuvre du programme de travail de l'IPBES dans de nombreux pays en développement.